

Septembre 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-septième session

Rome, 5-9 novembre 2012

Fréquence des rapports du Comité de vérification de la FAO

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. John Fitzsimon

Inspecteur général, Bureau de l'Inspecteur général (OIG)

Tél.: +3906 5705 4884

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Résumé

- À sa cent quarante-troisième session (mai 2012), ayant pris note de l'utilité du rapport du Comité de vérification de la FAO pour ses délibérations, le Comité financier a accepté d'examiner, à sa prochaine session ordinaire, s'il convenait de modifier le calendrier ou la fréquence des rapports qui lui étaient adressés sur les conclusions et les recommandations du Comité de vérification de la FAO et sur la suite donnée à ces recommandations.
- Afin d'assurer la présentation du rapport annuel en temps voulu, le Secrétariat propose que le Comité financier continue, comme c'est l'usage actuellement, à examiner, lors de sa session ordinaire de printemps, les rapports annuels du Comité de vérification et du Bureau de l'Inspecteur général portant sur l'année précédente.
- Le Secrétariat propose également que les observations du Directeur général qui accompagnent le rapport annuel du Comité de vérification soient reconnues comme servant à faire le point sur l'état d'avancement des mesures prises concernant les questions traitées dans le rapport, y compris les questions en lien avec des rapports précédents. Sans toutefois proposer qu'une nouvelle mise à jour soit faite systématiquement lors de la session d'automne suivante du Comité financier, le Secrétariat propose que le Comité décide lors de sa session de printemps, au cas par cas, s'il y a lieu de faire le point sur certaines questions lors d'une session précédant celle du printemps suivant.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à réexaminer le calendrier et la fréquence de présentation des rapports du Comité de vérification de la FAO ainsi que la suite donnée aux recommandations y figurant et à prendre une décision à ce sujet.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a confirmé de nouveau qu'il souhaitait recevoir tant le rapport annuel de l'Inspecteur général que celui du Comité de vérification de la FAO à sa session ordinaire qui a lieu au printemps, de sorte qu'il puisse examiner ces deux rapports de contrôle en même temps;**
- **s'est félicité de l'usage inscrit dans le mandat du Comité de vérification de la FAO selon lequel le rapport est présenté à la session par le président du Comité de vérification ou, à défaut, par un autre membre;**
- **a encouragé la pratique suivie couramment, lors de la présentation d'un exemplaire du rapport du Comité de vérification de la FAO au Comité financier, consistant à y joindre les observations écrites du Directeur général, dans lesquelles le point pourrait être fait sur l'état d'avancement des mesures prises concernant les questions traitées dans les rapports actuels et, s'il y a lieu, dans les rapports précédents du Comité de vérification;**
- **a noté que ces observations pourraient être complétées en cours de session par de nouvelles mises à jour faites par les représentants de la Direction si besoin;**
- **est convenu que le Comité financier pourrait décider au cas par cas, selon la nature des questions traitées dans les rapports du Comité de vérification de la FAO, s'il y a lieu de demander que de nouvelles mises à jour sur les mesures prises soient aussi effectuées par le Secrétariat lors d'une autre session avant l'année suivante.**

Éléments d'information

1. Conformément au mandat du Comité de vérification de la FAO, le Comité fait rapport au Directeur général et tous ses rapports sont adressés à celui-ci. Le Directeur général communique une copie du rapport annuel du Comité de vérification au Comité financier, en l'accompagnant de ses observations, le cas échéant. Le Président ou tout autre membre, selon ce que décide le Comité, est invité à présenter le rapport annuel au Comité financier durant sa session¹.
2. À sa cent quarante-troisième session, en mai 2012, le Comité financier, ayant pris note de l'utilité du rapport annuel 2011 du Comité de vérification de la FAO pour ses délibérations, a décidé d'examiner à sa session ordinaire suivante s'il y aurait lieu de modifier le calendrier ou la fréquence des rapports qui lui sont adressés faisant état des conclusions et des recommandations du Comité de vérification de la FAO et de la suite donnée à ces recommandations².

Calendrier de présentation au Comité financier des rapports annuels du Comité de vérification de la FAO

3. Les rapports annuels du Bureau de l'Inspecteur général et du Comité de vérification de la FAO sont normalement élaborés dès que possible au début de l'année suivante afin que l'information qu'ils contiennent soit disponible en temps voulu. Ils sont aussi normalement examinés durant les sessions de printemps du Comité financier. En 2010, le rapport du Comité de vérification de la FAO n'était pas prêt à temps pour être présenté à la session de printemps du Comité financier et il n'a pu être examiné que lors de la cent trente-cinquième session, en octobre 2010. Dans le rapport de cette session, le Comité financier a réitéré qu'il souhaitait à l'avenir recevoir tant le Rapport annuel de l'Inspecteur général que celui du Comité de vérification à sa session ordinaire de printemps de sorte qu'il puisse examiner ensemble ces deux rapports de contrôle³.
4. Le Comité de vérification a abordé de nouveau cette question à sa réunion de juillet 2012 et a confirmé de nouveau que ce calendrier lui convenait.

Suite donnée aux recommandations figurant dans les rapports du Comité de vérification de la FAO

5. Dernièrement, le rapport du Comité de vérification de la FAO était accompagné des observations du Directeur général. Celles-ci peuvent être utiles pour transmettre des informations sur les mesures prises ou proposées concernant des questions traitées dans ce rapport ou dans des rapports précédents. Elles peuvent aussi être complétées par de nouvelles mises à jour faites par des représentants du Secrétariat à la session du Comité financier durant l'examen du rapport.
6. Tenant compte d'autres informations fournies par le Secrétariat lors de la cent quarante-troisième session du Comité financier sur: a) le nombre d'organes de contrôle auxquels le Secrétariat doit communiquer des informations et des réponses et pour lesquels il doit donner suite, b) les possibilités éventuelles de simplification et c) l'accord du Comité relatif pour réexaminer cette question lors d'une session future⁴, le Secrétariat propose que le Comité financier décide au cas par cas chaque printemps s'il y a lieu de demander une nouvelle mise à jour concernant les mesures prises lors d'une session ayant lieu avant la session de printemps suivante. Ceci peut dépendre de la nature des questions abordées dans le rapport du Comité de vérification.

¹ Section 146 du Manuel administratif de la FAO, Annexe C.

² CL 144/12.

³ CL 140/21.

⁴ CL 144/12, paragraphes 41-43.